

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2006/05/10/2006000301/justel>

Dossier numéro : 2006-05-10/32

Titre

10 MAI 2006. - Arrêté royal fixant le code de déontologie des services de police.

Source : JUSTICE.INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 30-05-2006 page : 27086

Entrée en vigueur : 30-05-2006

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1](#). Le code de déontologie des services de police visé à l'article 50 de la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police est établi conformément au texte annexé au présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Notre Ministre de la Justice et Notre Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Code de déontologie des services de police.
(Pour le Code, voir 2006-05-10/33).